

ARRETE N° 383/16 /MINESEC DU 02 SEPT 2026
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT NORMAL

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

Inspecteur Coordonnateur Régional chargé de l'Enseignement Normal :

Monsieur **SQUARE Christophe**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **0632543H**, précédemment Inspecteur Pédagogique Régional à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires de l'Adamaoua, en remplacement de Madame DIBENGUE, née NGAH MINKOULOU Victorine Pascale, mutée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

Inspecteur Coordonnateur Régional chargé de l'Enseignement Normal :

Madame **DIBENGUE, née NGAH MINKOULOU Victorine Pascale**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **05603680**, précédemment Inspecteur Coordonnateur Régional chargé de l'Enseignement Normal à la Délégation régionale des Enseignements Secondaires de l'Adamaoua, poste vacant.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
002577	01 SEP 2026
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 02 SEPT 2026

**Le Ministre des Enseignements
Secondaires,**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
002577	01 SEP 2026
PRIME MINISTER'S OFFICE	

